

PAIE

Entraînement ciblé — Coût d'un salarié et calcul du salaire net (bulletin de paie 2026)

Cas adapté du sujet officiel du Baccalauréat Technologique STG, épreuve de spécialité « Comptabilité et Finance de l'Entreprise », session 2008 (SARL BIOETHIK) — dossier extrait pour un entraînement ciblé.

ENTRAÎNEMENT CIBLÉ

Durée indicative : 40 minutes

Document autorisé :

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Matériel autorisé :

Une calculatrice de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans moyen de transmission.

Il est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de la copie.
Toute information calculée devra être justifiée.

Notions et thématiques abordées

- Le calcul des cotisations sociales salariales et patronales 2026
- Le prélèvement à la source (PAS) et la grille des taux par défaut
- La complémentaire santé collective (mutuelle), obligatoire depuis 2016
- Le coût total d'un salarié pour l'employeur
- L'enregistrement comptable d'un salaire

Contexte

Les dirigeants de la SARL BIOETHIK ont décidé d'embaucher un nouveau salarié, M. VERDRAP, assistant de gestion, au sein du service comptable. Son salaire mensuel brut est fixé à 2 100,00 €. BIOETHIK compte moins de 50 salariés.

Comme toute entreprise, BIOETHIK applique à ce salaire les cotisations sociales en vigueur, le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, ainsi que la cotisation à la complémentaire santé collective (mutuelle d'entreprise, financée à 50 %/50 % entre l'employeur et le salarié, pour un montant forfaitaire de 45,00 € par mois, soit 22,50 € à la charge de chacun), obligatoire pour tous les salariés depuis le 1er janvier 2016.

Taux de cotisations sociales 2026 applicables à M. VERDRAP (non-cadre, salaire dans la limite de la tranche 1 du plafond de la sécurité sociale) :

Cotisation	Base	Taux salarial	Taux patronal
Assurance maladie	Brut	—	7,00 %
Vieillesse plafonnée	Brut (T1)	6,90 %	8,55 %
Vieillesse déplafonnée	Brut	0,40 %	2,11 %
Allocations familiales	Brut	—	3,45 %
FNAL	Brut (T1)	—	0,10 %
Retraite complémentaire (T1)	Brut	3,15 %	4,72 %
CEG (T1)	Brut	0,86 %	1,29 %
Assurance chômage	Brut	0 %	4,00 %

Cotisation	Base	Taux salarial	Taux patronal
AGS	Brut		0,25 %
CSA	Brut		0,30 %
CSG déductible	98,25 % du brut	6,80 %	
CSG non déductible	98,25 % du brut	2,40 %	
CRDS	98,25 % du brut	0,50 %	

La grille des taux par défaut (« taux neutre ») du prélèvement à la source, applicable à compter du 1er mai 2026 pour un contribuable domicilié en métropole, prévoit notamment : un taux de 0 % pour une base mensuelle de prélèvement inférieure à 1 635 € ; 0,5 % de 1 635 € à moins de 1 698 € ; 1,3 % de 1 698 € à moins de 1 807 € ; 2,1 % de 1 807 € à moins de 1 928 €.

TRAVAIL À FAIRE

1. Calculer le montant des cotisations sociales salariales retenues sur le salaire brut de M. VERDRAP (y compris sa part de mutuelle), puis son salaire net avant prélèvement à la source.
2. Déterminer, à partir de la grille fournie, le taux de prélèvement à la source applicable, et calculer le salaire net à payer à M. VERDRAP.
3. Calculer le coût total de ce salarié pour l'entreprise (cotisations patronales et mutuelle patronale comprises).
4. Comptabiliser les opérations relatives au salaire de M. VERDRAP : constatation du salaire du mois, puis règlement (salaire net, organismes sociaux, mutuelle et prélèvement à la source).